



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Alerte sur les conditions d'accueil des personnes rapatriées de Gaza

Question écrite n° 16364

### Texte de la question

M. Thomas Portes alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les conditions indignes de prise en charge des personnes rapatriées de Gaza. Depuis novembre 2023, près de 200 Palestiniens ont été rapatriés de Gaza vers la France, dont 148 ont été pris en charge par l'association mandatée par l'État « France Horizon ». Pourtant, des familles et des bénévoles associatifs dénoncent vigoureusement un accompagnement qualifié de « déplorable » et soulignent la responsabilité de l'État dans cette situation. Des témoignages de rapatriés, étayés par des documents, attestent du manque flagrant d'aide matérielle et médicale. Ces familles ont été contraintes de quitter leur domicile en urgence pour échapper à la guerre et ont à peine pu emporter quelques effets avec elles. Par conséquent, beaucoup, y compris des enfants, ne disposent que de vêtements d'été. Malgré cela, aucune initiative visant à leur fournir des vêtements n'a été entreprise, des sacs de vêtements et de chaussures ayant été fournis par des bénévoles et non par l'État. De plus, les rapatriés se trouvent confrontés à des pénuries de produits de première nécessité tels que le lait pour nourrissons et les couches, France Horizon semblant n'offrir qu'un kit d'hygiène de base. En ce qui concerne l'alimentation, la presse a signalé la distribution de barquettes de plats préparés, dont certaines étaient périmées depuis plusieurs jours ou présentaient des signes de moisissure. D'après les observations du journal StreetPress, certains plats distribués en novembre 2023 contenaient du poisson dont la date limite de consommation était dépassée depuis sept jours. Certaines des familles ont été hébergées dans un foyer en Seine-Saint-Denis où certaines ont signalé la présence de nuisibles tels que des cafards dans leurs assiettes. Quant au soutien psychologique, malgré la présence de la cellule d'urgence médico-psychologique locale (CUMP 93), certains rapatriés affirment n'avoir pas consulté de médecin depuis leur arrivée. Les bénévoles des associations sont devenus leurs principaux interlocuteurs, alors même que la plupart ne sont pas formés pour fournir un soutien psychologique. Interrogée sur ces lacunes, France Horizon affirme que ses équipes effectuent une première évaluation psycho-sociale et orientent vers les professionnels de la santé. Cependant, les bénévoles affirment que toutes les familles n'ont pas été correctement orientées. Il est important de souligner la détresse psychologique de ces familles, nombre d'entre elles ayant été témoins ou victimes de bombardements et beaucoup n'ayant pas réussi à évacuer tous leurs proches de Gaza. Après leur séjour à l'hôtel ou au foyer, certaines familles franco-palestiniennes ont été dirigées par France Horizon vers des centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada). Là encore, elles ont décrit des conditions de vie désastreuses : insalubrité, mobilier endommagé, absence de chauffage. Des volontaires apportant leur aide aux familles rapatriées ont interpellé le Gouvernement pour dénoncer les lacunes dans la prise en charge médicale, la dispersion géographique, les pénuries de produits de première nécessité et pour demander des démarches administratives en vue de leur régularisation, sans avoir reçu de réponse jusqu'à présent. Individus et associations semblent ainsi démunis pour accompagner dignement les personnes arrivant de la bande de Gaza, souvent en situation de fragilité extrême à leur arrivée dans le pays. Il l'alerte sur les conditions d'accueil des personnes rapatriées de la bande de Gaza et demande quelles mesures il entend prendre pour améliorer leur accompagnement et leurs conditions matérielles d'accueil.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thomas Portes](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (3<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16364

**Rubrique** : Réfugiés et apatrides

**Ministère interrogé** : [Intérieur et outre-mer](#)

**Ministère attributaire** : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [19 mars 2024](#), page 2025

**Question retirée le** : 11 juin 2024 (Fin de mandat)